



Association Lorraine de Formation
et de Recherche en Action Sociale



www.irts-lorraine.fr

Présentation de l'apprentissage CFA du travail social -IRTS de Lorraine



Forum
IRTS de Lorraine



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
-Actions de formation
-Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
-Actions de formation par apprentissage
-Actions de bilan de compétences



Présentation générale : le CFA du Travail Social de Lorraine

Notre CFA est dédié aux formations du travail social
Ouverture 1^{ère} section de formation en 2001 - Création du CFA en
2004

+ de 900 apprentis ont été formés depuis son
ouverture
et nous accueillons actuellement 350 apprentis

+ de 300
maîtres
d'apprentissage
formés depuis 2001

En Moselle
(57)

sur le site de Ban
Saint Martin à
quelques pas de
Metz

En Meurthe et
Moselle

(54)

sur le site de Nancy /
Plateau de Haye

En Meuse

(55)

Ouverture 2022

Dans les Vosges

(88)

Projet Ouverture
2023





Association Lorraine de Formation
et de Recherche en Action Sociale



Les missions du CFA

Informer et accompagner les candidats à l'apprentissage

Accompagner les apprentis

En lien avec les apprentis

En lien des acteurs de l'apprentissage

Accompagner les employeurs

Mobiliser les différents acteurs de la formation

Co construire les dispositifs de formation

S'assurer de la cohérence de ces dispositifs

En lien avec les dispositifs de formations



Forum
IRTS de Lorraine



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage
- Actions de bilan de compétences



Les atouts de l'alternance

Des atouts pour les jeunes :

- Insertion importante
- Accès à la qualification
- Rémunération/expérience

Des atouts pour l'employeur :

- Outil de formation à disposition
- Réponse à des besoins de recrutement
- Promotion d'actions innovantes
- Formation d'un maître d'apprentissage





Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale

13 filières accessibles par la voie de l'apprentissage



D.E. Accompagnant Educatif et Social

D.E. Technicien de l'intervention sociale et familiale

D.E. Moniteur Educateur

B.P. Jeunesse Education Populaire Sport

D.E. Jeunesse Education Populaire Sport

D.E. Conseiller en Economie Sociale et Familiale

D.E. Educateur Spécialisé

D.E. Educateur Technique Spécialisé

D.E. Educateur de Jeunes Enfants

D.E. Assistant de Service Social

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsabilité d'Unité d'Intervention Sociale

D.E. Ingénierie Sociale

Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention Social



Forum IRTS de Lorraine



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage
- Actions de bilan de compétences

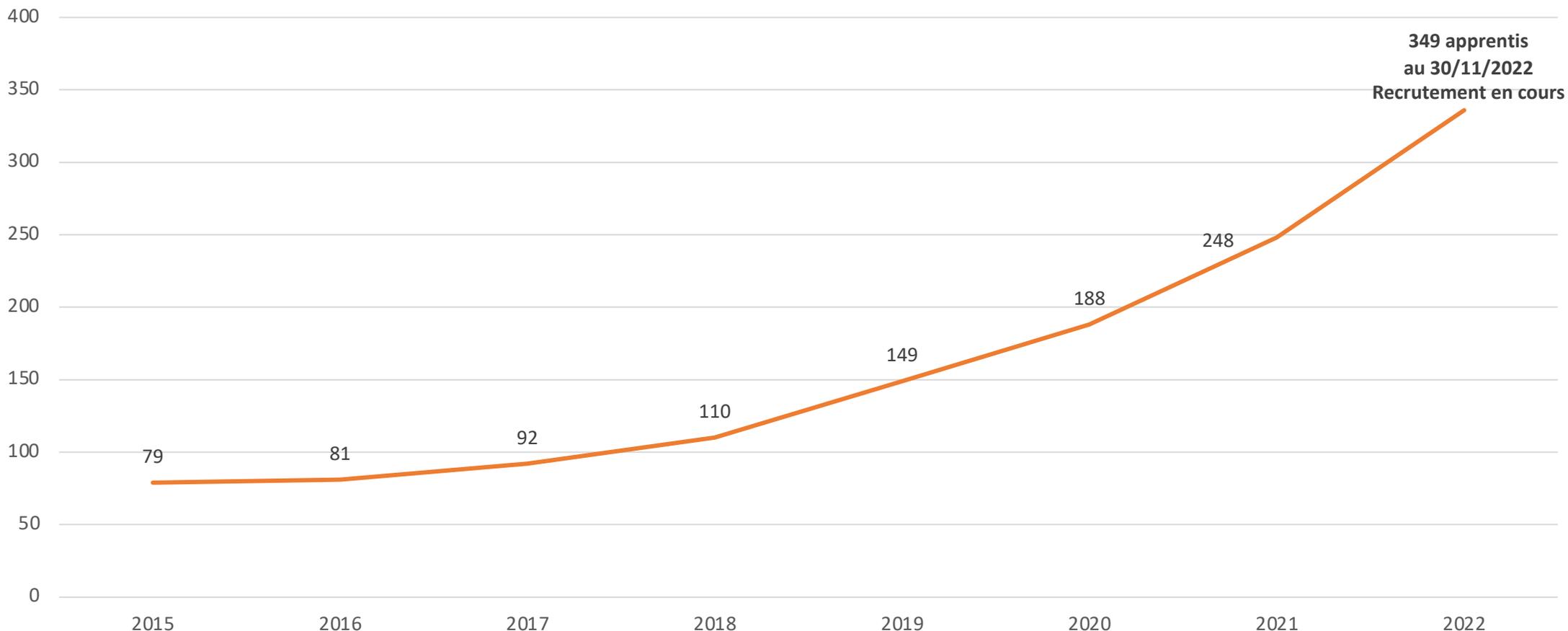


Association Lorraine de Formation
et de Recherche en Action Sociale



www.irts-lorraine.fr

Evolution de l'effectif d'apprentis



Forum
IRTS de Lorraine



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage
- Actions de bilan de compétences



Conditions d'accès en formation en apprentissage

Qui peut devenir apprenti?

- un candidat qui a entre 16 et 29 ans (révolus)
pas de limite d'âge pour les personnes présentant une RQTH
- un candidat qui a passé la sélection et est admis à entrer en formation

Admission générale
en début d'année civile

Admission spécifique
sur demande de l'employeur
de juillet à novembre

Le CFA met en relation candidats et employeurs





L'employeur réalise les démarches avec l'appui du CFA

- Le CFA renseigne l'employeur sur les démarches à réaliser pour inscrire l'apprenti en formation
- Le CFA accompagne l'employeur à la rédaction du contrat d'apprentissage
- Le CFA établit la convention d'apprentissage
- Le CFA prend contact avec l'apprenti pour finaliser son dossier d'inscription





Le financement de l'apprentissage

- Secteur privé :
 - Coût de la formation à la charge de l'OPCO
 - Aide exceptionnelle de 8000€ aux employeurs (-250 salariés) pour un contrat signé avant le 31 décembre 2022
 - Exonération de cotisations sociales
 - Salaire de l'apprenti et exercice du tutorat à la charge de l'employeur
- Secteur public: financement ou cofinancement du coût de la formation





La rémunération de l'apprenti



| % du SMIC par tranche d'âge et par année de formation | 16 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
|---|-------------|--------------|-------------|-----------------|
| 1ère année | 27% - 453€ | 43% - 722€ | 53% - 890€ | 100% - 1678,95€ |
| 2ème année | 39% - 655€ | 51% - 856€ | 61% - 1024€ | 100% - 1678,95€ |
| 3ème année | 55% - 923€ | 67% - 1125 € | 78% - 1310€ | 100% - 1678,95€ |



Simulateur sur le portail de l'alternance – Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion



Le Maître d'Apprentissage

Nommé parmi les salariés :

- même diplôme ou même niveau que la formation visée
- un an d'expérience minimum

Assure le suivi de 2 apprentis maximum :

- Il est le garant du parcours de l'apprenti
- Il accueille l'apprenti rencontre régulièrement l'apprenti
- Il l'accompagne dans sa professionnalisation : il favorise l'acquisition de compétences de l'apprenti en lien avec le référentiel professionnel, le rencontre régulièrement
- Il assure l'évaluation des compétences de l'apprenti au cours de la formation et en fin de formation

Est une personne ressource en lien avec le CFA





La formation des Maîtres d'apprentissage

Module 1

Les bases - 38h30

Problématique et enjeux du
tutorat, méthodologie et
techniques de l'accompagnement,
élaboration du livret d'accueil du
tutoré

Module 2

Approfondissement - 40h
Pédagogie de l'alternance,
dispositif d'apprentissage, outil de
professionnalisation, posture de
tuteur

Contact : Sandrine Waloczczyk – Responsable pôle ressources Stages Alternances et formations tutorales -
sandrine.waloczczyk@irts-lorraine.fr





Des engagements de part et d'autre



L'apprenti :
suivre la formation (CFA-
employeur)
respecter le règlement du
centre de formation et de
l'employeur
respecter ses obligations

Employeur:

- Assurer la formation pratique
- Permettre à l'apprenti de suivre la formation théorique
- Rémunérer l'apprenti
- Désigner un Maitre d'apprentissage pour l'accompagner
- Le considérer comme un « salarié apprenant »
- Rendre attractif le métier

CFA:

- Sécuriser les parcours
- Assurer le lien entre l'employeur , l'apprenti et le CFA
- Mettre en œuvre la formation en lien avec les arrêtés de diplômes
- Accompagner le Maitre d'apprentissage (formation)
- Favoriser les échanges d'apprentis entre les employeurs pendant les périodes de formation pratique complémentaires





Association Lorraine de Formation
et de Recherche en Action Sociale



www.irts-lorraine.fr

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à
contacter le secrétariat :

cfa.social@irts-lorraine.fr



Forum
IRTS de Lorraine



La certification qualité a été délivrée au titre des
catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage
- Actions de bilan de compétences